



# NOTIFICATION DE DÉCISION

N°2833-20190912-171723

COMMISSION D'EXAMEN  
DU 12/09/2019

DA SILVA STEPHANE RAVALEMENT  
9 RUE DES GOUCHOTS  
89210 VENIZY

SIRET : 830 992 335 00018

NOTIFICATION  
DU 16/09/2019

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION 2121	Ravalement en maçonnerie <u>Attribution</u> de la Mention RGE <u>Attribution</u> du domaine 8	15/09/2023
ATTRIBUTION 7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) <u>Attribution</u> de la Mention RGE <u>Attribution</u> du domaine 8	15/09/2023

**Domaines :**

- 8 : Isolation des murs et planchers bas

**MOTIVATION**

Après examen du dossier présenté par l'entreprise, la Commission reconduit les qualifications citées ci-dessus. Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général disponible sur [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com).

Les domaines de travaux RGE pouvant couvrir plusieurs types de travaux, la commission attire l'attention du responsable de la société sur l'obligation d'être assuré pour tous les travaux réalisés par l'entreprise.

Rappel : La fourniture de photographies en cours de chantiers (avant pendant, après) dans vos dossiers est une pièce obligatoire pour permettre aux membres de commission d'évaluer vos compétences techniques et de statuer sur l'attribution ou la reconduction de la qualification.

GRAND G  
G.

Pour le Président de la Commission d'Examen Tous Corps d'Etat de l'Yonne, Yvan VERGON,  
Le Délégué Régional Bourgogne Franche-Comté, Guillaume GRAND